



Rapport d'activité 2025

Thématiques de coopération

▶ Mobilités

▶ Eau

▶ Transition écologique

▶ CFG

▶ Santé

▶ Foncier / Logement

▶ Coopération universitaire

▶ OST



comité régional **franco-genevois**

À propos du CRFG

Le Comité régional franco-genevois (CRFG) est une des plus anciennes instances de coopération transfrontalière franco-suisse.

Il a été créé en 1973, parallèlement à la compensation financière genevoise (CFG), pour en assurer le suivi et traiter les questions de voisinage à forts enjeux.

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseiller d'Etat genevois délégué aux affaires régionales et transfrontalières sont désignés pour coprésider cette instance d'échanges et de gouvernance qui réunit les partenaires institutionnels de la coopération transfrontalière :

- pour la partie française, la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec les Préfectures de département et les Sous-préfectures de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- pour la partie suisse, les cantons de Genève et Vaud, ainsi que l'Association des communes genevoises.

L'instance politique de coopération (IPC) est l'organe décisionnel du CRFG, dont les travaux sont organisés au sein de commissions et groupes de travail assurant la conduite de thématiques spécifiques, parmi lesquelles la santé, la sécurité, l'économie, l'emploi et la formation. Cette organisation se complète par un groupe de suivi sur la compensation financière genevoise, un observatoire statistique transfrontalier et un secrétariat général.

Instance politique de coopération



Délégation française

Co-présidente : Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Président du Conseil départemental de l'Ain

Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Président du Pôle métropolitain du Genevois français

1 représentant du Ministère des affaires étrangères (invité)



Délégation suisse

Co-président : Conseiller d'Etat délégué aux affaires régionales et transfrontalières du canton de Genève

2 Conseillers d'Etat du canton de Genève

1 Conseiller d'Etat du canton de Vaud

1 membre de l'Association des Communes genevoises

1 représentant du Département fédéral des affaires étrangères (invité)

Secrétariat général

Co-pilotage :

Secrétariat général pour les affaires régionales,
Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Co-pilotage :

Service des affaires européennes, régionales et
fédérales du canton de Genève

Édito

L'année 2025 a été marquée par une intense activité transfrontalière.

Une étape très importante a été franchie en matière de coopération autour de l'eau, avec la signature le 4 septembre 2025 de deux accords franco-suisses sur les eaux transfrontières du Rhône et sur la régulation des eaux du lac Léman.

Un accord portant sur un cofinancement genevois pour la réalisation d'une douzaine d'infrastructures urbaines structurantes de transport situées sur le territoire français a par ailleurs été signé en fin d'année.

Le Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) a poursuivi ses travaux. L'Instance politique de coopération (IPC) s'est réunie une fois au printemps pour traiter de différents sujets thématiques, avec dans le même temps la réunion annuelle du groupe de suivi sur la compensation financière genevoise. La commission santé s'est réunie à deux reprises tout comme le comité de pilotage de l'observatoire statistique transfrontalier.

Fait inédit, la partie française a annulé la réunion de l'Instance politique de coopération programmée à l'automne, pour marquer son mécontentement vis-à-vis de la décision unilatérale de Genève de restreindre l'accès aux écoles publiques des enfants domiciliés hors canton. Ce sujet a ainsi fait l'objet de rencontres spécifiques, lors desquelles les autorités cantonales ont reçu les représentants de l'État ainsi que les élus français porteurs d'une demande de revenir sur la décision mais également de la suspendre. Les discussions ont vocation à se poursuivre en 2026.



Fabienne BUCCIO,
Préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône



Nicolas WALDER,
Conseiller d'Etat du canton de Genève
délégué aux affaires régionales et transfrontalières

Mobilités

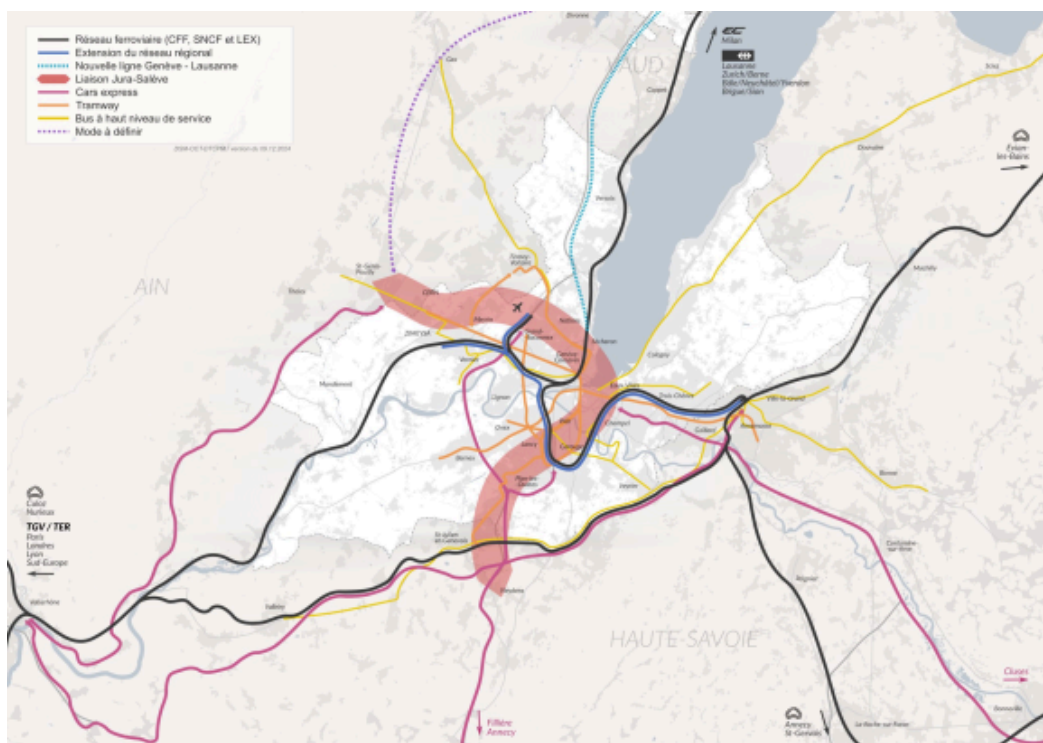
Une coopération transfrontalière dynamique

Chaque année, l'IPC du CRFG fait un point de situation sur la coopération franco-suisse dans le domaine des mobilités, avec un enjeu partagé de conforter l'offre et de la décarboner. Le canton de Genève a ainsi présenté la vision stratégique cantonale genevoise "Rail 2025-2050" qui tient compte de l'échelle internationale tout autant que de l'échelle nationale et du niveau régional franco-suisse du Grand Genève. Cette vision propose des projets qui concernent la partie française avec la construction d'un nouvel axe d'agglomération souterrain Nord-Sud du pied du Jura au pied du Salève, des améliorations sur les réseaux du Léman Express ainsi que sur la ligne Lyon-Genève.

En parallèle, la démarche du Service Express Régional Métropolitain (SERM) franco-suisse a été engagée du côté français sous le pilotage du Conseil régional. Le canton de Genève en est partie prenante et participe au comité de pilotage. Il est essentiel que sa vision et la démarche du SERM soient bien articulées et si possible coordonnées. Les Départements et collectivités territoriales dont le territoire est concerné sont associés à ces réflexions.

Sous l'impulsion du canton de Genève et des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'année 2025 a vu aboutir, par ailleurs, un accord sur des projets de mobilité urbaine en France que le canton de Genève s'est engagé à soutenir financièrement, via une loi dédiée, afin d'accélérer leur réalisation. Celui-ci viendra également en soutien des déficits d'exploitation de lignes de bus circulant en France, en contrepartie d'un renforcement de l'offre. L'expérimentation d'un réseau de vélos en libre service transfrontalier est aussi engagée.

S'agissant, enfin, des mobilités pendulaires aux douanes, une feuille de route opérationnelle 2025-2029 pour les petites douanes sud-ouest a été signée le 28 janvier 2025. Elle décline en 10 mesures multimodales les solutions envisageables pour une réduction de 30 % de trafic sur la tranche 6h00-8h30 du matin. Sur les axes nord, Chablais et sud, un travail coopératif similaire se poursuit, avec l'enjeu de bien conserver la vision d'ensemble au sein d'un comité de pilotage unique, pour éviter les reports de trafic d'une douane sur l'autre.



Santé

Offre de soins et observation des professionnels de santé

La Commission santé du CRFG, co-présidée par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseiller d'Etat du canton de Genève en charge du département de la santé et des mobilités s'est réunie deux fois dans l'année.

En matière d'accès aux soins, elle a dressé un bilan des trois conventions en vigueur permettant aux patients de profiter de soins de qualité au plus près de leur lieu de résidence (prise en charge dans des situations d'urgence médicale, ainsi que pour des séances de dialyse ou de médecine hyperbare), tout en explorant de nouvelles pistes pour élargir ces coopérations à d'autres domaines, avec la participation du corps médical aux discussions.

La question des dynamiques démographiques du personnel sanitaire a aussi occupé la commission, avec l'analyse des résultats de la dernière étude de l'observatoire transfrontalier des professionnels de santé, qui a dressé un portrait de la situation concernant les infirmiers, les aides-soignants et pour la première fois, les sage-femmes. Cet observatoire envisage d'élargir le champ d'investigation au canton de Vaud, d'une part, et aux personnels paramédicaux qui n'exercent pas en établissement de santé, d'autre part. Enfin, la commission a validé le lancement d'une étude sur les parcours professionnels entre la France et la Suisse, sous l'égide des Hopitaux universitaires de Genève (HUG), dont l'analyse apparaît essentielle dans la compréhension des enjeux et des dynamiques transfrontalières.

Eau

Signature de deux accords

Le 4 septembre 2025, la Suisse et la France ont signé deux accords pour renforcer leur coopération dans la gestion des eaux du Rhône et du Léman. Ils donnent un cadre adapté à la gouvernance des eaux du Léman et du Rhône, devenue plus complexe en raison du changement climatique.

L'accord relatif à la coopération sur les eaux transfrontières du Rhône met en place une Commission franco-suisse qui disposera d'une vue d'ensemble sur les défis et enjeux relatifs à la vie du fleuve et à ses usages, ouvrant la voie à une gestion davantage intégrée et durable à l'échelle du bassin hydrographique du Rhône.

L'accord sur la régularisation des eaux du lac Léman permettra conjointement de mieux anticiper, prévenir et gérer les risques de crue et d'étiage, en particulier lors de situations tendues et de crises.

En parallèle, un travail est engagé en vue de conforter la communauté transfrontalière de l'eau et de renouveler le protocole transfrontalier qui arrive à échéance en 2027.



© Etat de Genève / Jay Louvion



Foncier / Logement

Une situation critique

La situation du marché du logement devient de plus en plus critique compte-tenu de l'attractivité de Genève et des niveaux atteints par les loyers et les prix de l'immobilier. Il est pourtant essentiel que tous les ménages, y compris les salariés ou fonctionnaires payés en euros, aient un accès facilité au logement pour habiter à distance raisonnable de leur travail et satisfaire aux besoins en main-d'oeuvre du bassin de vie transfrontalier.

Ce sujet a été porté sur le devant de la scène de la coopération transfrontalière en 2025 pour impulser la recherche de solutions en commun. Du côté français, des communes comme Saint-Julien-en-Genevois, Ferney-Voltaire, Divonne-les-Bains, Gex, ou Cessy sont volontaires pour réaliser des opérations expérimentales à destination des fonctionnaires publics, avec l'appui de l'Etat. Ces expérimentations permettront d'évaluer les freins, les dérogations envisageables voire les évolutions souhaitables du droit actuel.

Le souci de maîtriser le foncier dans une dimension franco-suisse a également été évoqué comme une piste prometteuse à approfondir, avec le concours des organismes fonciers de part et d'autre de la frontière. L'étude "Production de logements et parcours résidentiels" conduite par le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève a donné lieu à un [séminaire politique en décembre 2025](#).

Transition écologique

Des enjeux croisés COP/PACTE

Face au changement climatique et à l'augmentation des risques naturels et technologiques, l'action publique ne peut se limiter aux frontières administratives ou nationales et les territoires transfrontaliers constituent des espaces clés de responsabilité partagée.

Dans la suite de la démarche engagée fin 2024 au sein de l'instance politique du CRFG, plusieurs échanges techniques ont eu lieu en 2025 afin de trouver la convergence la plus étroite en termes d'ambitions, d'objectifs et d'actions entre la démarche Plan d'Action Concerté pour la Transition Écologique (PACTE) du Grand Genève et la Conférence des parties (COP) régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces échanges ont permis aux partenaires français et suisses de retenir quatre priorités, qui figureront dans le [cahier transfrontalier de la COP Auvergne-Rhône-Alpes](#) : enjeux croisés sur la thématique de l'eau, sur la thématique de l'énergie, sur celle des sols et sous-sols et sur l'économie circulaire. La mobilité fait par ailleurs l'objet d'une coopération soutenue et n'a volontairement pas été retenue dans ce cahier. Sur ces quatre priorités, les échanges ont vocation à se poursuivre en 2026.

Coopération universitaire franco-suisse

L'action de l'Alliance Campus Rhodanien

La Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon a organisé la [Journée de l'Alliance Campus Rhodanien \(ACR\)](#), dédiée à la coopération universitaire franco-suisse, le 16 décembre 2025 à l'Hôtel de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Créée en 2017, l'ACR réunit cinq partenaires académiques majeurs de l'arc lémanique et de la région Auvergne-Rhône-Alpes : Université de Genève, Université de Lausanne, Université Grenoble Alpes, Université Savoie Mont Blanc et la ComUE Université de Lyon.



© Alliance Campus Rhodanien

Elle a pour ambition d'identifier des synergies scientifiques pour favoriser le montage de projets de recherche conjoints et contribuer à la construction d'un territoire d'innovation d'envergure mondiale.

L'ACR publie un appel à projet "recherche" tous les deux ans, alternant des appels thématiques (IA, développement durable, digitalisation,...) et des appels ouverts à toutes les thématiques (santé, ingénierie, SHS, neurosciences, physique, biologie, ...).

Les retombées scientifiques de 11 projets lauréats (AAP 2022 et 2024) ont ainsi pu être présentées. Un appel à projet ouvert à toutes les thématiques va être lancé en 2026.

Cette journée s'est conclue en présence de Catherine STARON, Vice-Présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, aux côtés de Mireille BOSSY, Vice-Présidente en charge des relations internationales de la ComUE Université de Lyon.

Compensation financière genevoise

Réunion annuelle du groupe de suivi

Les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ont transmis en début d'année 2025 au canton de Genève les informations détaillées de la répartition de la Compensation financière genevoise (CFG) versée en 2024 (372 millions de francs suisses, soit l'équivalent de 386 millions d'euros). Elles ont fait l'objet d'un échange politique lors d'une réunion spécifique, sous l'égide du CRFG. Ces ressources ont été destinées notamment à des opérations en lien avec la mobilité, la construction et la rénovation de collèges, ainsi que pour des investissements en matière de gestion des eaux.

Le canton de Genève a ensuite versé la CFG pour l'année 2025, qui a atteint 396 millions de francs (+6.5% par rapport à 2024) ou 422 millions d'euros (+9.3% en glissement annuel, en raison de l'appréciation du franc suisse).

Observatoire statistique transfrontalier

Les publications 2025

L'Observatoire statistique transfrontalier a publié le "[Portrait du territoire transfrontalier](#)". Ce document, très complet, se décline autour de plusieurs thématiques (population, économie et logement) et propose une analyse à la fois à l'échelle du Grand Genève et d'un espace de coopération plus large (le « Territoire franco-valdo-genevois »), qui s'insère dans un ensemble institutionnel de référence, constitué des cantons de Genève et de Vaud d'une part et des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie d'autre part.

Le bassin du Grand Genève a fait, lui aussi l'objet d'une [fiche thématique "Niveaux de vie et inégalités de revenus"](#). L'étude relève que l'agglomération transfrontalière présente des fortes disparités inégalement réparties. Elles sont particulièrement importantes dans le canton de Genève, où se trouvent de très hauts revenus. Sur le territoire du Pôle métropolitain du Genevois français, les niveaux de vie médians des ménages transfrontaliers s'approchent de ceux du canton de Genève et sont nettement plus élevés que ceux des ménages non transfrontaliers. Enfin, de toute l'agglomération franco-valdo-genevoise, c'est dans le district de Nyon que le niveau de vie est le plus élevé.



PORTAIT DU TERRITOIRE TRAN ÉDITION 2025

Population et emploi toujours dynamiques, quelque

Début 2024, le Territoire franco-valdo-genevois compte plus de 2,9 millions phique y est soutenue depuis 1999; si elle tend à ralentir ces dernières années celles observées en Suisse, en Auvergne-Rhône-Alpes et en France métropolitaine.

Fin 2023, le territoire enregistre 1,5 million d'emplois, dont six sur dix sont toujours, avec un dynamisme plus marqué côté suisse. Toutefois, le chômage, l'ensemble de la zone. Côté français, en 2024, le nombre de chômeurs transfrontalierement que l'ensemble des chômeurs indemnisés.

Au sein du Territoire franco-valdo-genevois, l'Espace transfrontalier genevois n en 2022. Même si elle ralentit au cours de la période récente, la croissance démographique particulièrement dans la zone d'emploi du Genevois Français et dans le district plus marquée que dans d'autres territoires de coopération transfrontalière française du Rhin supérieur). Elle s'accompagne d'une hausse encore plus nette côté français, en lien notamment avec des possibilités foncières plus importantes.

Dans le Genevois Français, plus d'un actif en emploi sur deux travaille en Suisse Genève. Durant la période 2016-2022, le nombre d'actifs transfrontaliers par rapport aux cinq années précédentes.

Les ménages transfrontaliers du Pôle métropolitain du Genevois français ont des habitants du canton de Genève et nettement supérieur aux non transfrontaliers.

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER - FICHE 1 - 2025

NIVEAUX DE VIE ET INÉGALITÉS DE REVENUS DANS LE GRAND GENÈVE

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève, composée du Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF), du canton de Genève et du district de Nyon, présente de fortes disparités en termes de niveaux de vie, globalement élevés mais inégalement répartis. En 2018, le niveau de vie médian s'élevait à 29 400 euros dans le PMGF, 42 100 euros dans le canton de Genève et 36 200 euros dans le district de Nyon. Les habitants du district de Nyon bénéficiaient ainsi d'un niveau de vie près de deux fois supérieur à ceux du PMGF. Les ménages transfrontaliers du PMGF ont un niveau de vie très proche de la médiane genevoise (41 900 euros) et nettement supérieur aux non transfrontaliers (20 200 euros).

Le niveau de vie dans le PMGF, plus faible que dans la partie suisse du Grand Genève, reste élevé en comparaison de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Les revenus perçus de l'étranger, principalement des salaires suisses, sont élevés en comparaison de ceux perçus en France, ont un impact significatif sur le niveau de vie des ménages transfrontaliers. Les personnes vivant dans ces ménages ont un niveau de vie proche de celui du canton de Genève et deux fois supérieur à ceux ne touchant que des revenus d'origine française.

Le travail transfrontalier réduit considérablement le risque d'exposition à la pauvreté, mais contribue aussi à une forte hétérogénéité des revenus au sein du PMGF. Sans surprise, les familles monoparentales, notamment dans le PMGF, sont davantage exposées à la pauvreté que les couples, en particulier ceux sans enfants. Les habitants du PMGF les plus exposés à la pauvreté sont ceux qui ne bénéficient pas de revenus transfrontaliers, souvent domiciliés dans des zones urbaines très proches du canton de Genève.

Les inégalités de revenus sont élevées dans le Grand Genève. Une première mesure d'inégalité retenue dans cette analyse, l'indice de Gini, montre que les disparités de niveau de vie sont plus importantes dans le canton de Genève (0,42) que dans le PMGF (0,36) et que dans le district de Nyon (0,37). La présence de très hauts revenus, surtout dans le canton de Genève, influence fortement cet indice. Une autre mesure d'inégalité, le rapport inter-décile, souligne un aspect différent des disparités de niveau de vie : les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie au moins 5,4 fois plus élevés que les 10 % les plus modestes dans le PMGF, soit davantage que dans le canton de Genève (4,7) et dans le district de Nyon (4,5).

Enfin, côté suisse, la population est très aisée au bord du lac Léman et plus modeste en périphérie de la ville de Genève. Les communes urbaines du canton de Genève présentent également moins d'inégalités. Dans le PMGF, les disparités sont plus marquées dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) les plus proches de la frontière, où le travail transfrontalier est très fréquent.